

semblé les trouver vraiment satisfaisantes. Par la suite, j'ai formulé l'espoir que l'auditeur général ne serait plus traité de cette façon. A vrai dire, comme en fait foi la page 7-14, après avoir entendu les excuses du ministre et ses explications peu satisfaisantes pour la totale indifférence qu'il avait manifestée à l'égard des critiques de l'auditeur général, j'ai dit:

Comme l'auditeur général représente vraiment la Chambre des communes en revisant ses comptes, je pense qu'il mérite au moins qu'on lui réponde et, de fait, une entrevue sur ses instances au ministre comptable. J'espère que ce genre de situation ne se répètera pas.

Je ne puis que répéter ici cette déclaration. J'espère qu'à l'avenir le ministre en cause et les autres ne traiteront pas l'auditeur général de façon aussi cavalière que cette fois-là, d'autant plus, je le crains, que la chose s'est produite dans un trop grand nombre de cas concernant d'autres ministères.

Une des choses qui m'ont bien étonné au cours des audiences du comité, c'est qu'il a été impossible d'établir le coût total de cette exposition pour le contribuable canadien. Pendant longtemps, plusieurs membres du comité ont vainement essayé d'obtenir le coût réel de cette entreprise. Dans la mesure où nous avons pu le déterminer, le gouvernement canadien a déboursé 142.9 millions de dollars en espèces, en plus de 1.1 million en intérêts à cause de la disposition de renvoi que renferme le bill en permettant à la province de Québec de différer jusqu'en 1972 le paiement de 5.5 millions de dollars, ce qui forme un montant global de plus de 144 millions. D'autre part, nous n'avons pu obtenir le chiffre des biens qui sont demeurés du chef de la Couronne par l'intermédiaire du gouvernement fédéral. Nous n'avons pu, non plus, obtenir de renseignements sur les dépenses des autres ministères en rapport avec l'Exposition, mais elles ont été considérables.

Bref, monsieur l'Orateur, je dirai seulement que tout cela constitue une situation extrêmement inquiétante. Pareille situation ne devrait pas se produire en ce qui concerne la dépense de fonds publics et les comptes à rendre aux contribuables. Toutefois, je reconnais que les fonds ont été dépensés. Maintenant que nous voyons avec quelle insouciance, il est inutile de continuer à ressasser les erreurs commises et l'incompétence manifestée. Enfin, j'espère que le fait de porter la situation à la connaissance du public servira au moins d'avertissement aux autres ministères et organismes de l'État, et d'incitation à beaucoup plus de soin, à l'avenir, dans la gestion des fonds publics.

[L'hon. M. Harkness.]

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une ou deux remarques avant l'adoption définitive du bill. Il s'est dit beaucoup de choses cet après-midi et durant la deuxième lecture du bill, sur le succès grandiose de l'Expo. Je n'ai pas l'intention de revenir là-dessus. On a aussi beaucoup parlé de ce qu'elle a coûté au contribuable canadien, et je n'ai pas l'intention d'en accabler le gouvernement. Mais je voudrais dire quelques mots des leçons tirées de cette expérience.

Une des premières conclusions à dégager, c'est que la Chambre devrait accorder plus d'importance aux recommandations du comité des comptes publics. Dans le cours normal des choses, l'auditeur général relève certains points lorsqu'il présente son rapport. Le comité des comptes publics les étudie ensuite et fait ses recommandations à la Chambre. Dans son septième rapport, celui de 1966-1967, le comité a proposé:

Le comité recommande que des modifications à la loi actuelle soient soumises au Parlement et à l'Assemblée législative de la province de Québec, afin que les subventions supplémentaires requises puissent être versées par les parties intéressées, nommément le Canada, le Québec et la ville de Montréal.

Le comité a recommandé effectivement que la loi soit modifiée, afin que ce montant figure sous forme de subventions et non de prêts. Si cette proposition avait été adoptée, le versement de cette somme aurait été approuvé par la Chambre sous forme de subventions qui auraient paru chaque année dans les comptes publics du Canada. Nous n'aurions pas été forcés de voter en bloc ce montant élevé de 122.9 millions, comme c'est le cas actuellement aux termes de ce projet de loi.

Le comité avait une autre bonne raison d'agir ainsi, car il savait qu'il était inutile de verser ce montant à la Compagnie et de prétendre qu'il s'agissait d'un prêt, puisqu'il savait fort bien que la Compagnie ne serait jamais en mesure de le rembourser. En pareil cas, il est préférable de verser les fonds sous forme de subvention. La Compagnie aurait ainsi évité le paiement d'un certain montant d'intérêt. Je cite encore ces quelques lignes tirées du 7^e rapport du comité des comptes publics de l'année 1966-1967:

De l'avis du comité, les déboursés de ce genre ne constituent pas des prêts ou des apports de capitaux qui peuvent ou qui pourraient être considérés comme valeurs productrices de revenus, mais ils sont en réalité des subventions et ils devraient être imputés sur les dépenses budgétaires dans les comptes publics du Canada.